



Mairie de Merinville

45210

Tél./Fax 02 38 87 21 75

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CM DU 21/07/2020

Présents : MM WEBER, DEMANGEOT, THEYSGEUR, DURDON, GOMES, Mmes SCHULER, LELOUP, LEMAITRE, TROTTI

Absents : Mme MOIRET, M CAPERONIS

Secrétaire : Mme LELOUP

Après lecture, le Conseil Municipal approuve le dernier compte-rendu qui n'appelle aucune observation.

COMMUNE :

Sous la présidence de M DEMANGEOT Bernard, le Conseil Municipal approuve le C.A 2019 qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 94 783,73 € et un excédent d'investissement de 5 605,59 €.

Le CM vote et arrête le BP 2020 qui s'élève à 215 699,73 € pour le fonctionnement et à 17 231,59 € pour l'investissement

ASSAINISSEMENT :

Sous la présidence de M DEMANGEOT Bernard, le Conseil Municipal approuve le C.A 2019 qui laisse apparaître un excédent d'exploitation de 6 597,62 € et un excédent d'investissement de 8 670,97 €

Le CM vote et arrête de BP 2020 qui s'élève à 12 456,62 € pour la section d'exploitation et à 12 450,97 € pour l'investissement.

IMPOTS : Le CM décide de maintenir le taux des taxes locales à savoir :

T.F.B : 8,72 %

T.F.N.B : 37,02 %

SUBVENTION : Il a été décidé d'octroyer les subventions suivantes :

- 100 € ADAPEI 45
- 100 € U.N.C La Selle sur le Bied
- 100 € Refuge de Nargis

INDEMNITES DU RECEVEUR :

Monsieur le Maire fait savoir au CM qu'il est nécessaire de délibérer sur l'attribution des

indemnités du receveur municipal, M BONNIN.

Après délibération, le CM décide de demander le concours du receveur pour assurer les prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an à Monsieur BONNIN.

TRAVAUX :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des panneaux de signalisation ont disparu et qu'il est nécessaire pour pallier au manque de visibilité d'installer des miroirs dans deux lieux-dits le Carroi du loup et les Courillons. Monsieur le Maire présente un devis.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour le devis de Signaux Girod d'un montant de 1 644,59 € TTC. Il sollicite du Conseil Départemental une subvention au titre des communes à faible population.

- Monsieur le Maire présente au CM qu'il est nécessaire de sécuriser l'accès à l'arrêt du bus scolaire ; pour se faire, il a contacté l'entreprise qui a déjà effectué des travaux l'année dernière afin d'obtenir un devis.
Après délibération, le CM accepte le devis de SOMELEC d'un montant de 6 929,40 € TTC et sollicite une subvention au Conseil Départemental.
- Monsieur le Maire a contacté plusieurs entreprises pour réparer la porte du logement communal. Le CM choisit le mieux-disant.
- Monsieur le Maire présente au CM qu'il est nécessaire de refaire la clôture de la station d'épuration. Plusieurs devis ont été présentés. Après délibération, le CM retient le devis de COSSON Paysage d'un montant de 2 184 € TTC et sollicite une subvention au Conseil Départemental.
- Monsieur le maire présente au CM qu'il est nécessaire de remplacer une partie du sable des 2 filières de filtration. Plusieurs devis sont présentés 1 seule entreprise a répondu avec un sable répondant à la norme en vigueur. Après délibération, le CM retient le devis de COSSON paysage d'un montant 3283,20 € TTC.

PROPOSITION DELEGUES – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Maire informe les Conseillers Municipaux que, conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque Commune. Cette commission est composée :

- du Maire, Président de la Commission
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de cette commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. Pour ce faire, il convient donc de proposer 24 noms de contribuables dont 12 seront choisis, in fine, par le Directeur des Finances Publiques. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, dresse donc une liste qui sera annexée à la délibération suivant les conditions énumérées ci-dessus.

PRIX M3 EAU-ASSAINISSEMENT :

Etant donné qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux à la station d'épuration, M le Maire propose de porter le prix de l'eau assainissement de 1,30 €/m³ à 1,35 €/m³. Après délibération et à l'unanimité le prix de l'eau est fixé à 1,35 €/m³ sur les consommations totales de 2020 qui seront facturées en 2021.

DIVERS :

M le Maire fait part du résultat des élections à la 3cbo en nommant le Président et les vice-présidents.

Il fait part de l'envoi du dossier de demande de « Maire Honoraire » pour Pascal DELORME.

Il organise divers travaux avec les conseillers et des bénévoles.

Monsieur le Maire propose de maintenir le nettoyage du domaine public au mois de septembre 2020.

FIN DE SEANCE 21 H 50

Le Maire,



La Secrétaire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.